



Paris, le 10 février 2025

**Objet** : pilotage de l'enseignement supérieur au ministère de la Culture

Madame la Ministre,

Le 21 janvier dernier, vous avez annoncé au Comité social d'administration ministériel (CSAM) votre projet de créer une direction générale de l'enseignement et de la démocratie culturelle, vous basant sur un rapport de l'IGAC.

Nous n'avons pris connaissance que 10 jours après le CSAM d'un extrait de ce rapport. Il s'appuie sur la lettre de mission, adressée au secrétaire général qui, dès juillet 2024, actait votre décision de mettre en place une nouvelle organisation de **l'enseignement supérieur et de la recherche culture** malgré l'absence de tout bilan de l'existant. Force est donc de constater que le rapport de l'IGAC, à la fois partial et lacunaire quant aux personnes entendues, ne poursuit qu'un seul objectif, celui de légitimer une décision prise avant même sa rédaction.

Lundi 3 février 2025, plus de 120 agent.e.s de l'administration centrale, des établissements d'enseignement et des services déconcentrés (DRAC) ont participé à la réunion d'information proposée sur ce sujet par l'intersyndicale CGT CFDT SUD FSU UNSA. Les personnels, présents en nombre, ont clairement exprimé leur **opposition à la méthode** utilisée et au projet autoritaire de regroupement des services chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein d'une nouvelle Direction générale.

Ils ont exprimé à cette occasion de nombreuses interrogations s'agissant :

- De l'urgence à réorganiser l'administration centrale dans un calendrier resserré. En effet, le financement des écoles, l'emploi dans les fonctions et corps concourant aux enseignements et à leur pilotage, les conditions de travail des personnels et les conditions de vie étudiante sont les enjeux les plus immédiats de l'enseignement supérieur culture ;
- De la coupure entre enseignement et métiers qui serait à terme hautement préjudiciable à la qualité et à la spécificité des enseignements supérieurs Culture (musique, théâtre, danse, arts visuels, architecture, arts du cirque, etc...) ;
- Du devenir des missions de démocratisation culturelle actuellement exercées au sein de la DG2TDC dont l'organisation a été conçue dans le but de soutenir les droits culturels à tous les âges de la vie, l'enseignement supérieur en étant une composante essentielle.

Si les personnels ne contestent pas le caractère perfectible de l'actuelle organisation de la fonction, tout projet d'amélioration du pilotage de l'enseignement supérieur doit être mis en débat avec tous les acteurs concernés : agents de l'administration centrale, des écoles, des DRAC, etc... sans préjuger *a priori* des solutions organisationnelles à mettre en œuvre. Le temps de ce débat n'a pas été pris et le temps imparti pour conduire la réorganisation ne le permettra pas.

Sur le fondement de ces interrogations, les agents ont porté de façon unanime plusieurs revendications :

- La suspension immédiate de toute action en vue de la finalisation et de la mise en œuvre du projet de nouvelle direction générale ;
- L'organisation d'une concertation avec les personnels des services et des établissements concernés, avec comme point de départ un réel diagnostic-bilan de l'organisation actuelle et des enjeux qui appelleraient son éventuelle évolution ;
- La réalisation d'une étude d'impact préalable à tout projet de réorganisation.

Les personnels ont unanimement affirmé que le calendrier dans lequel ce projet s'insère est trop contraint, qu'il est prématuré au regard des récentes réorganisations, de l'absence de diagnostic du dispositif actuel et de l'absence de la concertation indispensable à la conduite d'un projet de cette ampleur.

Le calendrier que vous annoncez n'est pas compatible avec la conduite d'un chantier qui aura un impact fort et immédiat sur toute l'organisation de l'administration centrale, sans compter les conséquences qui en découleront sur les établissements d'enseignement supérieur.

Si vous souhaitez véritablement réinterroger le pilotage de l'enseignement supérieur de la culture Madame la ministre, il convient de reconsidérer le calendrier et la méthode de sa mise en œuvre.

Par conséquent, nous vous demandons la suspension de ce projet afin de permettre la mise en place d'un réel dialogue de fond avec l'ensemble des personnels concernés.

Nous vous prions, Madame la ministre, de recevoir l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.

Pour les personnels réunis en assemblée générale,

L'intersyndicale Culture